



## Demandes de bourses 2015/2016

publié le 07/09/2015

---

La campagne de bourses débutera dès la rentrée et ce jusqu'au 30 septembre 2015.

Les revenus pris en compte sont ceux de l'année 2013 (avis d'imposition 2014).

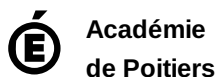
**TOUS les parents doivent retourner au collège le coupon-réponse quelque soit la réponse.**

Procédure à suivre

- ▶ Dans tous les cas, compléter et retourner le coupon réponse ci-joint pour le 11 septembre 2015.
- ▶ Si vous souhaitez faire une demande de bourses (cf barème en annexe), au retour du coupon-réponse, un dossier sera remis à votre enfant avec la liste des documents à fournir.

Conformément aux circulaires ministérielle et académique « les familles qui n'auront pas formulé leur demande dans les délais fixés par le Ministère ne pourront pas bénéficier d'une bourse de collège pour l'année scolaire 2015/2016 ».

Nous demandons aux familles de respecter les démarches à suivre et le calendrier.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.